

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2731/2020	Objet : Autorisation de signature de l'avenant N°1 au marché de prestations régulières et ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Nicolas BRAGARD représenté par Vanessa HANNI, Dominique HUMEZ représentée par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Samantha CRISIAS représentée par Alain BOUKRIS, Margot MAGIN représentée par Martine HARBULOT.**Absents** : /

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;**Vu** le Code de la Commande Publique ;**Vu** l'avis d'appel public à concurrence du 25 avril 2019 publié sur le profil d'acheteur sous le N° 3888417 et au BOAMP sous le N° 19-66245 et au JOUE le 30 avril 2019 sous le N° 2019/S 084-200616 pour une remise des plis le 27 mai 2019 à 23h55 ;**Vu** la délibération n° 2623/2019 du 1^{er} juillet 2019 autorisant la conclusion du marché de prestations régulières et ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux ;**Vu** l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics en date du 16 septembre 2020 ;**Considérant** que l'aile Est de l'hôtel de ville a été mise en location avec intégration de l'entretien des locaux ;**Considérant** que le bâtiment de la Police Municipale nécessite un entretien moindre que prévu ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 24 voix pour, 3 voix contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché de prestations régulières et ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux effectuées par la société CFN, pour un montant total de 12 552€ HT (15 062,40 € TTC) du 1^{er} octobre 2020 jusqu'à la fin du marché (31 décembre 2022).

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont prévus pour l'exercice au budget supplémentaire 2020, chapitre 011, article 6283.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 29 septembre 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.